

**« Tirage au sort 150 millions d'Imageries / 150 gagnants »  
REGLEMENT**

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société **FLEURUS EDITIONS**, sous sa marque éditoriale Fleurus Enfants, Société Anonyme au capital de 2 602 896 € inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 393 309 752, et dont le siège social est à Paris Cedex 19 (75166), 57 rue Gaston Tessier (ci-après « FLEURUS EDITIONS »), organise un tirage au sort, gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Tirage au sort - 150 millions d'imageries / 150 gagnants** » (ci-après « le Tirage au sort »).

**ARTICLE 2 : PARTICIPATION**

La participation au Tirage au sort est ouverte à toute personne majeure ou mineure autorisée par son représentant légal, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, et est limitée à une seule participation par personne (même nom et même adresse postale). Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Tirage au sort, de même que les membres de leur famille, ainsi que le personnel de la SCP TEBOUL, NIVOLLET, LAVILLAT, Huissiers de Justice Associés et les membres de leur famille.

Le participant mineur devra avoir l'autorisation d'un représentant ou tuteur légal. FLEURUS EDITIONS se réserve le droit de demander la présentation de celle-ci à tout moment. A défaut la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte.

La participation à ce Tirage au sort implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La participation de tout résident hors France métropolitaine, Corse incluse, ne pourra être prise en compte.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par FLEURUS EDITIONS et en cas de désaccord par la SCP TEBOUL, NIVOLLET, LAVILLAT, Huissiers de Justice Associés.

Les participations incomplètes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite du Tirage au sort ne seront pas prises en considération.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Tirage au sort.

**ARTICLE 3 : ACCES ET DUREE**

L'inscription au Tirage au sort est ouverte du 25 septembre 2018 au 30 octobre 2018 inclus.

Le Tirage au sort est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Tirage au sort est annoncé via les supports suivants :

- les frontons des PLV consacrés au Tirage au sort déposés chez les grandes surfaces culturelles et spécialisées, ainsi que dans certaines librairies et magasins de jouets
- le site internet de la société FLEURUS EDITIONS accessible à l'adresse suivante : <http://www.fleuruseditions.com/> (ci-après « le Site internet »)

- les pages FLEURUS EDITIONS sur les réseaux sociaux de type Facebook etc.

FLEURUS EDITIONS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Tirage au sort et les lots mis en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

## **ARTICLE 4 : PRINCIPE DU TIRAGE AU SORT ET MODALITES DE PARTICIPATION**

### **4.1 Accès**

Le Jeu est accessible sur les PLV déposées chez les libraires et sur le site internet de de la société FLEURUS EDITIONS. Pour participer au Jeu, le participant devra :

Pour participer au Tirage au sort, le participant devra :

- se rendre sur le Site Internet de FLEURUS EDITIONS,
- répondre à l'ensemble des questions figurant sur le bulletin de participation, en cochant les bonnes réponses parmi un choix de réponses proposées,
- indiquer son nom, prénom, adresse postale, adresse mail, ainsi que les autres informations demandées ;
- cocher la case d'un ouvrage parmi la liste d'ouvrages de FLEURUS EDITIONS proposée par FLEURUS EDITIONS telle que figurant en annexe 1;
- pour les participants mineurs : cocher la case « j'ai l'accord des mes parents ou de mon représentant légal pour participer au jeu concours » ;
- cocher la case « J'accepte le règlement du jeu concours » ;
- valider la participation avant le 30 octobre 2018 (minuit).

Une seule inscription par personne sera prise en compte (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse courriel).

Toute inscription incomplète ou inexacte entrainera la nullité de la participation.

## **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Parmi l'ensemble des bulletins de participation valides, dûment complétés, conformes au présent règlement, répondant correctement à l'ensemble des questions posées aux participants et validés avant la date limite de clôture du Tirage au sort, soit le 22 septembre 2018 à minuit, FLEURUS EDITIONS procédera à un tirage au sort pour désigner les 150 gagnants.

Le tirage au sort s'effectuera entre le 15 novembre 2018 et le 15 décembre 2018.

Les gagnants seront avisés personnellement par mail, à l'adresse figurant sur leur bulletin de participation, dans les 3 mois après la réalisation par FLEURUS EDITIONS du tirage au sort.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

## **ARTICLE 6 : PRIX**

### • 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix :

1 séjour de 2 jours/ 1 nuit dans un village Pierre & Vacances (hors PREMIUM) en France métropolitaine parmi la liste des destinations proposées en annexe 2 dans un hébergement seul, en studio 4 personnes ou 2 pièces 4/5 personnes, valable 1 an (à compter de la date d'émission des vouchers) en fonction des disponibilités et de la configuration des résidences.

Ce séjour est valable jusqu'à la date indiquée sur le bon séjour, hors vacances scolaires et valable pendant les vacances scolaires d'hiver (à la mer/campagne uniquement), d'été (à la montagne uniquement), de la Toussaint (à la mer/campagne uniquement) et de printemps (à la mer/campagne/montagne) et en fonction des disponibilités et de la configuration des résidences.

La valeur unitaire moyenne des séjours est de 300€HT soit 330€TTC.

Le prix est non échangeable, non remboursable et soumis à disponibilité pendant les périodes proposées.

### Ce prix ne comprend pas :

- les repas,
- les boissons,
- le transport jusqu'au village Pierre & Vacances
- le linge de lit et de toilette,
- les dépenses personnelles,
- les déplacements sur place,
- toutes autres dépenses personnelles ou occasionnées par le séjour et non citées dans les prestations ci-dessus.

### • 4<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> prix :

Une tablette Lenovo (Lenovo Tab 3 710 f Tablette tactile Wifi 7'' Noir, MediaTek MT8127, 1 Go de RAM, Disque dur 16 Go, Android 5.0) d'une valeur de 89 €TTC.

### • 14<sup>ème</sup> au 150<sup>ème</sup> prix :

L'ouvrage publié par FLEURUS EDITIONS dont les gagnants ont coché la case correspondante lors de leur participation au Tirage au sort, d'une valeur comprise entre 5,95 €TTC et 11,95 €TTC.

## **ARTICLE 7 : MODALITES DE MISE EN POSSESSION DES PRIX**

### 7.1. GENERAL

7.1. Les gagnants seront avisés personnellement par mail à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation lors de leur participation au Tirage au sort, au plus tard 3 (trois) mois après la réalisation du tirage au sort par FLEURUS EDITIONS.

Le prix ne peut être échangé contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Les prix offerts aux gagnants sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

FLEURUS EDITIONS se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer le prix offert par un autre prix de même valeur.

### 7.2. POUR LES PRIX 1 A 3

Les gagnants se conformeront au règlement de la société Pierre & Vacances pour bénéficier de leur prix.

Lorsque les gagnants seront tirés au sort, FLEURUS EDITIONS leur transmettra un bon édité par la société PIERRE & VACANCES, sur lequel la procédure de réservation sera expliquée. Ils pourront alors réserver leur séjour directement, selon les dates proposées et sous réserves de disponibilité.

Les gagnants reconnaissent expressément que le choix des dates sera soumis à disponibilité. En cas d'indisponibilité aux dates demandées, FLEURUS EDITIONS ne pourra en être responsable.

La participation au Tirage au sort implique impérativement la disponibilité des participants pour la période du séjour proposée et choisie en accord avec la société Pierre & Vacances.

En cas d'indisponibilité des gagnants pour ladite période, la responsabilité de FLEURUS EDITIONS ne saurait être engagée et aucune compensation d'aucune sorte ne sera offerte.

### 7.3. POUR LES PRIX 4 A 13

La remise de ces prix se fera par courrier postal, trois mois au plus tard après la notification aux gagnants. Les ouvrages seront adressés aux gagnants à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation, et où ils font élection de domicile.

### 7.3. POUR LES PRIX 14 A 150

La remise de ces prix se fera par courrier postal, trois mois au plus tard après la notification aux gagnants. Les ouvrages seront adressés aux gagnants à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation, et où ils font élection de domicile.

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

8.1. La participation au Tirage au sort implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour

consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

8.2. En conséquence, FLEURUS EDITIONS ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du tirage au sort, notamment dû à des actes de malveillances externes,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au tirage au sort ou ayant endommagé le système d'un participant.

8.3. Il est précisé que FLEURUS EDITIONS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Tirage au sort, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Tirage au sort se fait sous l'entière responsabilité des participants.

8.4. La responsabilité FLEURUS EDITIONS ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

8.5. FLEURUS EDITIONS est déchargée de toute responsabilité en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal.

FLEURUS EDITIONS décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état du lot à la livraison.

8.6. En outre la société FLEURUS EDITIONS ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident/accident survenu à l'occasion du séjour faisant l'objet des 3 premiers prix. FLEURUS EDITIONS décline toute responsabilité en cas d'annulation de la part d'un des gagnants.

8.7. FLEURUS EDITIONS se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Tirage au sort en cas de fraude ou de dysfonctionnement faussant la détermination des gagnants.

### **ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du tirage au sort sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement Européen relatif à la Protection des Données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que les données nominatives retranscrites sur le bulletin de participation au tirage au sort sont enregistrées par FLEURUS EDITIONS, ce que les participants acceptent expressément.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par FLEURUS EDITIONS ont pour finalité la prise en compte de leur participation au tirage au sort et pour les gagnants du Tirage au sort l'envoi des prix et seront conservées par FLEURUS EDITIONS pendant une durée allant jusqu'à 4 (quatre) mois après la réalisation du Tirage au sort pour les participants n'ayant pas gagné et jusqu'à 12 (douze) mois après la réalisation du Tirage au sort pour les gagnants.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de FLEURUS EDITIONS, à l'adresse suivante :

FLEURUS EDITIONS – Jeu 150 millions d'imageries vendues / 150 gagnants – 57 rue Gaston Tessier, 75019 PARIS.

FLEURUS EDITIONS n'est pas responsable du traitement effectué par la société « Pierre & Vacances » des données personnelles collectées par cette dernière auprès du gagnant du 1<sup>er</sup> prix pour la mise à disposition de son prix. La responsabilité de FLEURUS EDITIONS ne pourra pas être recherchée en cas de non-respect par la société « Pierre & Vacances » des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles.

### **ARTICLE 10 : COPIE DU PRESENT REGLEMENT**

Il est rappelé que le simple fait de participer au Tirage au sort implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement est déposé à la SCP TEBOUL, NIVOLLET, LAVILLAT, Huissier de Justice, 162 rue de Paris, 92190 MEUDON.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : FLEURUS EDITIONS – Tirage au sort 150 millions d'Imageries / 150 gagnants – 57 rue Gaston Tessier, 75019 PARIS.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Tirage au sort.

## **ARTICLE 11 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société FLEURUS EDITIONS. Tout litige né à l'occasion du présent Tirage au sort sera soumis aux tribunaux compétents.

## Annexe 1

COLLECTION	TITRE	ISBN
LA GRANDE IMAGERIE	Magie sorcellerie et dons surnaturels	978 2 215 160 687
LA GRANDE IMAGERIE	Les pompiers	978 2 215 161 318
LA GRANDE IMAGERIE	Les dinosaures	978 2 215 144 106
LA GRANDE IMAGERIE	Les minéraux	978 2 215 116 219
LA GRANDE IMAGERIE	Dark Vador	978 2 215 144 212
LA GRANDE IMAGERIE	Les planètes	978 2 215 145 974
LA GRANDE IMAGERIE	La préhistoire	978 2 215 084 457
LA GRANDE IMAGERIE	L'astronomie	978 2 215 143 086
LES IMAGERIES INTERACTIVES	Les dinosaures	978 2 215 145 134
LES IMAGERIES INTERACTIVES	La lecture	978 2 215 160 069
LES IMAGERIES INTERACTIVES	L'éveil	978 2 215 144 885
LES IMAGERIES INTERACTIVES	Les pompiers	978 2 215 145 691
LES IMAGERIES INTERACTIVES	L'espace	978 2 215 160 496
LES IMAGERIES INTERACTIVES	Pourquoi ?	978 2 215 160 670
L'IMAGERIE EN PHOTOS	Les couleurs	978 2 215 160 212
L'IMAGERIE EN PHOTOS	Les 4 saisons	978 2 215 160 229
L'IMAGERIE EN PHOTOS	Les animaux de la savane	978 2 215 160 236
L'IMAGERIE EN PHOTOS	Les animaux de la ferme	978 2 215 160 243
L'IMAGERIE DES TOUTS-PETITS	La maternelle	978 2 215 088 684
L'IMAGERIE DES TOUTS-PETITS	La politesse	978 2 215 097 273
L'IMAGERIE DES TOUTS-PETITS	Les couleurs	978 2 215 062 141
L'IMAGERIE DES TOUTS-PETITS	Les princesses	978 2 215 142 805
L'IMAGERIE DES TOUTS-PETITS	Attendre bébé	978 2 215 082 484
IMAGERIE DES BÉBÉS DISNEY	Bambi	978 2 215 142 904
IMAGERIE DES BÉBÉS DISNEY	Nemo	978 2 215 142 911
IMAGERIE DES BÉBÉS DISNEY	Le Roi Lion	978 2 215 144 243
IMAGERIE DES BÉBÉS	Les couleurs	978 2 215 080 466
IMAGERIE DES BÉBÉS	Les petits des animaux	978 2 215 069 669
IMAGERIE DES BÉBÉS	Le corps	978 2 215 083 313
IMAGERIE DES BÉBÉS	La ferme	978 2 215 069 300



## Annexe 2

### Liste des destinations



Liste des résidences et Villages Pierre & Vacances proposés sur 2017/2018\*

DESTINATION	SITE	RESIDENCE	Pour information	
			GOLF	
			sur site	Voiture : 5/10 mIn
MONTAGNE	Alpe d'Huez	Les Bergers		
	Alpe d'Huez	L'Ours Blanc		
	Alpe d'Huez	Les Horizons d'Huez		
	Arc 1800	Le Belmont	GOLF	
	Avoriaz 1800	Atria Crozats		
	Avoriaz 1800	Electra		
	Avoriaz 1800	Antares		
	Avoriaz 1800	Saskia Falaise		
	Ax-Trois Domaines	Les Trois Domaines		
	Belle Plagne	Les Constellations		
	Belle Plagne	Les Gêmeaux		
	Belle Plagne	Les Néréides		
	Belle Plagne	Les Chalets des Arolles		
	Belle Plagne	Le Quartz		
	Chamonix	La Rivière		
	Flaine	La Forêt		
	Font Romeu	Le Pédrou		
	La Tania	Le Britania		
	La Tania	Le Cristania		
	Les Coches	La Marelle & Le Rami		
	Méribel	Les Ravines		
	Méribel Mottaret	Les Sentiers du Tueda	GOLF	
	Plagne Soleil	Le Mont Soleil		
	Plagne	Plagne Lauze		
	Serre Chevalier 1400	L'Alpaga		
	Saint-Lary-Soulan	Les Rives de l'Aure		
	Val d'Isère	Les Balcons de Bellevarde		
	Val d'Isère	La Daille		
	Val Thorens	Machu Pichu		
	Val Thorens	Temples du Soleil		
	Valmeinier	Le Thabor		
	Vars	L'Albane		
Arcangues	Les Terrasses d'Arcangues		GOLF	
Belle Dune	Belle Dune	GOLF		
Bénodet	Comiche de la Plage	GOLF		
Biscarrosse	Le Domaine de Gascogne			
Bordaberry	Le Domaine de Bordaberry			
Branville	Normandy Garden			
Cannes	Cannes Villa Francia			
Cap Coz	Cap Azur			
Cap Esterel	Cap Esterel	GOLF		
Cap-d'Ail	Costa Plana			
Collioure	Les Balcons de Collioure			
Ciboure	La Villa Maldagora			
Deauville	La résidence du Golf			
Deauville	Les Embruns			
Grimaud	Les Parcs de Grimaud			
Hyères-Presqu'île de Giens	Le Hameau de la Pinède			
Juan Les Pins	La Rostagne			
Le Guilvinec	Cap Marine			
Les Issambres	Issambres Terrasses			
Les Restanques du Golfe de Saint-Tropez	Les Restanques du Golfe de Saint-Tropez			
la Rochelle	Centre			
Menton	Les Rivages du Parc			
Menton	Les Citronniers			
Mollets	Mollets	GOLF		
Perros Guirec	L'Archipel			
Pornichet	Le Domaine du Bois de la Grée			
Port d'Albret	Le Domaine du Golf de Pinsolle			
Port du Crouesty	Port du Crouesty			
Port en Bessin	Le Green Beach		GOLF	
Port-Bourgenay	Port-Bourgenay	GOLF		
Port-Fréjus	Cap Hemès			
Pramousquier	L'Anse de Pramousquier			
Saint-Jean-Pied-de-Port	Le Parc d'Arradoy			
Saint-Laurent du Var	Heliotel Marine			
Six-Fours les Plages	Les Rivages de Coudoulière			
Villefranche-sur-Mer	L'Ange Gardien			
MER	Benalmadena (Malaga - Costa del Sol)	Benalmadena Principe		
	Benidorm (Poniente)	Benidorm		GOLF
	Manilva (Costa del Sol)	Terrazas costa del sol		GOLF
	Mojacar (Andalousie - Costa Almeria)	Mojacar Playa		
	Roquejas de Mar (Andalousie - Costa Almeria)	Aimentas Roquejas de Mar	GOLF	
Altea	Altea Beach			

Espagne	Bonmont Salou Benidorm Palma de Majorque Palma de Majorque Fuengirola Comaruga Calpe Estartit La Manga-Cartagena	Bonavista de Bonmont Salou Benidorm Levante Vista Alegre Portomar Hotel El Puerto Comaruga Hôtel Bahia Calpe Estartit Playa La Manga		
CAMPAGNE	Le Rouret en Ardèche Argentat Eguisheim Loches Monflanquin Pont-Royal en Provence Colmar	Le Rouret Les Belles Rives Le Clos d'Eguisheim Le Moulin des Cordeliers Résidence du Lac Pont-Royal en Provence La petite Venise		GOLF

Pierre et Vacances Villages

\* Sous réserve de modifications éventuelles en cours d'année et en fonction des disponibilités et dates d'ouverture et fermeture des sites.